Berton F. (dir.), Faire famille aujourd'hui. Normes, résistances et inventions, Rennes, PUR, 2021, 210 p., 21 €

Elphège Amossé

DANS AGORA DÉBATS/JEUNESSES 2023/3 (N° 95), PAGES 124 À 126 ÉDITIONS PRESSES DE SCIENCES PO

ISSN 1268-5666 ISBN 9782724640175 DOI 10.3917/agora.095.0124

Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2023-3-page-124.htm



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Comptes rendus



BERTON F. (dir.), Faire famille aujourd'hui. Normes, résistances et inventions, Rennes, PUR, 2021, 210 p., 21 €

Cet ouvrage dirigé par Fabienne Berton accueille les contributions de Marie-Christine Bureau, Jacqueline de Bony, Céline Jung et Barbara Rist. Toutes les cinq sont sociologues au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) et s'intéressent ici à la manière de « faire famille » aujourd'hui. Sur le territoire français, les institutions régissant la famille - telles que les autorités publiques et associatives dressent un ensemble de « règles, croyances, conduites [...] qui s'imposent aux membres d'une collectivité » (p. 31). Dans la sphère privée, ces normes régulent les comportements et les manières de faire des parents vis-à-vis des enfants. Un « bon parent¹ » est un individu en mesure de s'interroger sur ses pratiques parentales. Dès lors, cette réflexivité se manifeste dans le dialogue et la collaboration avec les professionnels de la petite enfance. Pour autant, ces injonctions contemporaines parentales émanant de l'État et des professionnels de la petite enfance sont mouvantes, en témoigne la possibilité pour les parents de pouvoir les « contester et tenter de [les] faire évoluer » (p. 31). La recherche

1. Martin C., 2014, Être un bon parent, une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP.

présentée dans cet ouvrage a pour objectif d'appréhender la réception des normes de parentalité par les familles et la manière dont elles composent avec ces « règles ». Pour ce faire, 80 entretiens ont été réalisés auprès de familles accompagnées lors de la naissance d'un enfant et de professionnels de la petite enfance. La sélection des familles devait permettre d'interroger des personnes évoluant dans différents modèles familiaux. Un intérêt particulier a été porté aux familles monoparentales, homoparentales, recomposées, nombreuses ou encore d'origine étrangère. Les entretiens ont eu lieu en Seine-Saint-Denis et en Côte-d'Or. deux territoires à la situation socioéconomique et aux modes de garde opposés. À ce versant qualitatif s'ajoutent les données de l'INSEE et de la cohorte ELFE.

L'ouvrage est divisé en cing chapitres. Le premier propose un regard historique sur l'évolution des modèles familiaux. De nouvelles formes familiales sont désormais reconnues dans nos sociétés occidentales contemporaines. Pour autant, cette ouverture présente des limites. Les autrices montrent que pour les familles qui s'éloignent du modèle traditionnel de la famille nucléaire, les « parents sociaux » rencontrent des difficultés à être reconnus en tant que tels. Elles prennent en exemple les contraintes rencontrées par les familles lors du remplissage de questionnaires d'enquête et de formulaires administratifs, où il devient difficile de rendre compte de leur réalité familiale

Dans le deuxième chapitre est abordée la question du « parent réflexif », capable de choisir les « bonnes » manières de « faire famille ». Ces injonctions sont dictées par les institutions régissant la famille. Face à l'édiction de ces normes, différentes réponses sont possibles, à l'image des positionnements sociaux des familles. Celles qui appartiennent aux classes sociales dites « élevées », les familles homoparentales, ainsi que les milieux socioprofessionnels proches des professionnels de la prime enfance, ont tendance à adhérer par choix à cette norme. Les familles défavorisées composent avec ces injonctions par contrainte, de peur d'être stigmatisées et culpabilisées. Les familles ayant des pratiques religieuses et/ou culturelles résistent à la norme. Elles défendent le caractère naturel du savoir maternel dans le système de garde et d'éducation des enfants. Ces groupes familiaux tendent à rejeter les institutions de la petite enfance considérées comme défaillantes. Enfin, les familles appartenant aux classes populaires, les familles nombreuses, les familles d'origine étrangère ainsi que les assistantes maternelles négocient avec la norme. Les concernant, les « manières de faire » issues de leur héritage familial et culturel priment.

Le troisième chapitre porte sur la question de l'autorité parentale et de l'évolution des normes éducatives depuis la fin du XXe siècle. Deux principales formes éducatives s'imposent. Dans les classes aisées, l'éducation est basée sur les droits de l'enfant; l'autorité est négociée et réinventée. A contrario, les membres des milieux populaires et moyens se distinguent par la revendication d'une posture d'autorité « traditionnelle » que les parents incarnent. Ils se différencient des familles d'origine étrangère qui tentent difficilement de composer avec les

normes du pays d'accueil tout en transmettant le modèle du pays d'origine.

Le quatrième chapitre met en lumière la tendance des professionnels de la petite enfance et de la protection de l'enfance à vouloir sortir d'une vision matrifocale centrée sur le lien entretenu par la mère avec l'enfant. Dès lors, l'identité familiale se construit par le récit, la place et le rôle des nouveaux adultes qui entourent l'enfant. Identifiés comme des « parents sociaux », ils sont invisibilisés par la norme du « duo parental » consacrée aux parents biologiques. Cette norme pose aussi la question de la place des pères, de leur absence et de leur réintégration au sein de la famille.

Le dernier chapitre est consacré à l'engagement paternel. Il souligne l'émergence de la figure des « nouveaux pères » incarnés par les homoparents et les beauxparents. Ceux-ci se distinguent par leur implication relationnelle et éducative auprès des enfants. Deux autres figures perdurent : les pères dits « traditionnels » et leur autorité proclamée ainsi que les pères disparus ou défaillants, qui laissent aux mères l'exercice total de l'autorité parentale.

Dans la conclusion, les autrices proposent sept modèles d'interactions qui varient suivant les différentes formes de familles citées précédemment et les divers professionnels qui les accompagnent. Selon nous, les entretiens réalisés avec les professionnels sont trop peu mobilisés dans cette étude. Ils mériteraient d'être réinvestis afin de mieux saisir leurs rôles dans la production et l'application des normes parentales. Néanmoins, cet ouvrage offre une bonne entrée en matière pour comprendre l'évolution de la sphère familiale et de la réception des injonctions sociales qui pèsent sur les parents. Il a le mérite de mettre en lumière le dynamisme des familles qui s'approprient, récusent et

Lectures

Comptes rendus

126

parfois réinventent ce qui est dicté par des institutions qui les dépassent.

Elphège Amossé, doctorante en sociologie à l'université Paris Cité, CERLIS, LIRTES, CREAI de Bretagne



DUPUY C., SARFATI F., 2022, Gouverner par l'emploi. Une histoire de l'école 42, Paris, PUF, 240 p., 22 €

L'ouvrage de Camille Dupuy et François Sarfati nous plonge au sein d'une formation aux métiers du numérique : l'École 42. Totalement privée et ne délivrant pas de diplôme, l'école jouit d'une importante popularité, qui déborde largement le « milieu de la tech ». Initié par Xavier Niel - le fondateur de Free - en 2013 à Paris, son modèle a été rapidement dupliqué dans d'autres pays et villes françaises. Elle se caractérise principalement par sa pédagogie alternative - sans cours ni enseignant·e·s et par un taux d'employabilité affiché de 100 % avant même l'issue de la formation. Pour les auteur-trice-s de Gouverner par l'emploi, enquêter au sein de l'École 42 revêt donc un intérêt particulier. Dans le contexte d'un mouvement général de professionnalisation des cursus, cette étude permet d'appréhender finement les ressorts d'une formation pensée uniquement en rapport avec l'emploi, que ce soit dans ses liens avec les institutions publiques et étatiques ou dans les contenus délivrés.

Ainsi, au cours des six chapitres qui composent l'ouvrage, les auteur·trice·s reviennent sur la généalogie de l'École 42, avant d'en aborder le fonctionnement interne, de la sélection des étudiant-e-s jusqu'à l'obtention d'un emploi, en passant par le suivi de leur formation. Pour ce faire, l'enquête s'appuie sur des temps d'observation, des entretiens et l'analyse de la documentation disponible, nous donnant à voir celles et ceux qui composent l'École 42 à Paris et dans deux de ses filiales (en France et à l'étranger).

Les auteur-trice-s analysent, en premier lieu, les raisons avancées par les acteurs quant à la création de l'École 42, ainsi que leur rapport aux autres acteurs du champ de la formation. En effet, si la structure se veut en rupture avec le fonctionnement de la formation initiale, elle développe pour autant de nombreux liens avec les acteurs publics et politiques, légitimant ainsi son entreprise de formation aux métiers du numérique. Dans cette perspective, Dupuy et Sarfati nous montrent qu'elle construit son action comme celle d'une école de la seconde chance, en ayant pour public cible les jeunes décrocheur-se-s sans diplôme. L'École 42 se présente comme un vivier de travailleur-se-s aux profils variés et atypiques susceptibles d'amener des idées neuves - car n'étant pas passé·e·s par les mêmes cursus depuis le lycée - en somme de nouveaux talents, voire de futurs génies. En ne conditionnant pas l'accès au concours d'entrée à la possession d'un diplôme, l'École 42 se positionne comme une institution à même de pallier les carences de l'État en matière de formation. Par ce biais, ses fondateurs énoncent une critique de l'institution scolaire qui échouerait à insérer les individus. Pour les deux auteur-trice-s, en attirant un public hétérogène - en rupture avec le système d'enseignement, en reconversion, mais aussi constitué de « bon·ne·s élèves » attiré·e·s par le projet de l'école - elle peut être analysée comme la mise en œuvre d'une politique privée de mise en emploi des jeunes.